



Favoriser le passage de la voie injectable à la voie orale par les infirmiers

Sanitaire et Médico-social

Date de publication : 13/07/2026

Généralités

Objectif :

Les objectifs poursuivis sont multiples :

- réduire le recours injustifié à la voie injectable,
- diminuer les déchets de soins et l'empreinte carbone associée,
- améliorer le confort et l'expérience patient,
- limiter les risques iatrogènes liés aux dispositifs invasifs,
- optimiser les coûts de prise en charge,
- renforcer la coopération interprofessionnelle et l'autonomie des IDE,
- inscrire durablement les pratiques de soins dans une logique d'écoresponsabilité.

Dans le cadre de la stratégie de transformation écologique du système de santé, le CHU de Rennes s'engage activement dans la réduction de l'empreinte environnementale des soins, tout en améliorant la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients. Conformément à sa trajectoire de décarbonation visant une réduction de 16,5% de ses émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 et 80% à horizon 2050, le CHU a élaboré une stratégie d'éco-conception des soins.

Parmi les leviers identifiés, figure l'optimisation des voies d'administration médicamenteuses, notamment le passage de la voie injectable à la voie orale, lorsque la situation clinique du patient le permet. Cette action s'inscrit dans une dynamique institutionnelle déjà engagée, visant à sensibiliser les professionnels aux impacts multiples de la voie injectable : iatrogénie accrue, inconfort pour le patient, coûts supplémentaires et empreinte écologique significative (consommables, déchets de soins, logistique).

Un projet innovant fondé sur l'autonomisation des équipes soignantes

En 2025, la COMEDIMS, en partenariat avec la Commission de la Transition Écologique, a conçu une procédure innovante permettant aux infirmiers d'initier directement le relais d'un traitement injectable vers sa forme orale, sans attendre une prescription médicale préalable, dans un cadre strictement sécurisé.

Concrètement, dès lors qu'un patient présente une alimentation orale efficace, sans trouble de la déglutition, ou qu'il reçoit déjà d'autres traitements per os, l'IDE est autorisé à effectuer le relais pour un ensemble de médicaments prédéfinis figurant sur une liste de 18 molécules validée institutionnellement. Le médecin est informé dans un second temps afin de régulariser la prescription dans les meilleurs délais.

Cette démarche repose sur une délégation encadrée, sécurisée et protocolisée, traduisant une évolution des pratiques professionnelles et une reconnaissance accrue de l'expertise infirmière. Dans le même temps, la communauté médicale est sensibilisée et incitée à prescrire en Per Os dès que possible.

Le projet concerne l'ensemble des patients hospitalisés éligibles à un relais per os, ainsi que les équipes médicales, paramédicales et pharmaceutiques du CHU de Rennes. Il mobilise en particulier les infirmiers, acteurs centraux du dispositif.

Étapes de mise en oeuvre

Un projet innovant fondé sur l'autonomisation des équipes soignantes :

- En 2025, la COMEDIMS, en partenariat avec la Commission de la Transition Écologique, a conçu une procédure innovante permettant aux infirmiers d'initier directement le relais d'un traitement injectable vers sa forme orale, sans attendre une prescription médicale préalable, dans un cadre strictement sécurisé.
- Concrètement, dès lors qu'un patient présente une alimentation orale efficace, sans trouble de la déglutition, ou qu'il reçoit déjà d'autres traitements per os, l'IDE est autorisé à effectuer le relais pour un ensemble de médicaments prédéfinis figurant sur une liste de 18 molécules validée institutionnellement.
- Le médecin est informé dans un second temps afin de régulariser la prescription dans les meilleurs délais.
- Cette démarche repose sur une délégation encadrée, sécurisée et protocolisée, traduisant une évolution des pratiques professionnelles et une reconnaissance accrue de l'expertise infirmière.

- Dans le même temps, la communauté médicale est sensibilisée et incitée à prescrire en Per Os dès que possible.

- Gouvernance et méthodologie :

Le projet a été élaboré de manière pluriprofessionnelle, associant pharmaciens, médecins, cadres de santé, IDE, Direction des soins et instances institutionnelles. Il a été successivement présenté et validé par les instances de l'établissement : la commissions du médicament et des dispositifs médicaux (COMEDIMS), la Commission Transition Écologique, la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques et la commission médicale d'établissement.

- La procédure a ensuite été diffusée auprès des équipes de soins, accompagnée d'actions de communication ciblées (documents pédagogiques, réunions d'information, relais par l'encadrement de proximité).

- Un défi « relai IV Per Os » a été proposé par à tous les services de l'hôpital pour promouvoir le protocole de délégation et récompenser les unités les plus vertueuses.

- La procédure «Relais IV Per Os», déployée fin 2025, a rapidement été adoptée par les équipes de soins et évaluée via le défi interne lancé dans les services.

Indicateurs suivis :

- pourcentage de prescriptions IV vs IV + Per Os,
- évolution des prescriptions en valeur absolue,
- consommation de dispositifs associés (perfuseurs, tubulures),
- retours et satisfaction des équipes soignantes.

Objectifs à moyen terme :

- diminution durable des déchets de soins et de l'empreinte carbone,
- optimisation des coûts liés aux dispositifs et aux médicaments,
- réduction des risques iatrogènes,
- amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Cette démarche, facilement transférable grâce à une liste médicamenteuse et une procédure protocolisée, illustre concrètement comment concilier efficience économique, qualité des soins et transition écologique.

Essaimage



Les principaux leviers

Cette organisation constitue une innovation pragmatique, facilement reproductible dans d'autres établissements, reposant sur des outils simples (liste médicamenteuse, procédure) et une gouvernance claire.

Pour assurer la pérennité de la procédure et maximiser son adoption, une stratégie de communication et de suivi ciblée est prévue :

- Communication interne et suivi des pratiques : des réunions pluriprofessionnelles seront organisées dans les services les plus prescripteurs de médicaments injectables. Ces rencontres permettront de recueillir les retours des équipes, d'identifier les freins éventuels à l'application du relais IV Per Os et de co-construire les ajustements nécessaires pour optimiser la mise en œuvre.
- Sensibilisation des patients : des supports visuels et pédagogiques (affiches et documents d'information) seront diffusés dans les unités pour informer les patients sur l'équivalence d'efficacité entre les voies orale et injectable, ainsi que sur les bénéfices de la voie orale pour leur confort et leur parcours hospitalier.

Le caractère innovant de l'action réside dans le protocole de délégation structuré et sécurisé, qui autorise les IDE à initier le relais de certains traitements injectables vers la voie orale sans attendre la prescription médicale, dans un cadre strictement protocolisé et validé institutionnellement. Cette innovation transforme les pratiques professionnelles, renforce l'autonomie des IDE et favorise la



Les principaux freins

- Accompagnement au changement des pratiques IDE
- Nécessité de mobilisation de la communauté médicale en amont

coopération interprofessionnelle.
Grâce à sa simplicité et à la clarté de sa gouvernance (liste de médicaments, procédure institutionnelle, outils de suivi), le protocole est facilement reproductible dans d'autres établissements. La démarche est donc à la fois pérenne et transférable, permettant de diffuser une pratique écoresponsable, efficace et sécurisée à l'échelle hospitalière.



L'établissement

Date de mise en œuvre : December 1, 2025
Durée du projet : 0 mois
CHRU RENNES 35000
Type de structure : Sanitaire et Médico-social / Public
Déclenchement



La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre
10/10



Remplace une pratique existante



Les impacts

Sur l'environnement :  Impacts positifs

- Les unités participantes ont été évaluées selon deux critères : 1. évolution en pourcentage du taux de prescriptions par voie injectable par rapport à la somme IV + orale, 2. évolution des prescriptions en valeur absolue .
- Trois unités se sont distinguées par le pourcentage de relai IV/Per Os et un prix leur a été remis : Impact carbone estimé : en se basant sur les



Les ressources

Temps
Peu

Personnel (équipe project, déploiement...)
Peu

Des compétences en interne
Beaucoup

Des compétences externes (prestations externes)
Peu

Des équipements, du matériel
Peu

Des financements (internes et externes)
A considérer

Parties prenantes associées

- ☐ Administration
- ☒ Direction
- ☐ Services techniques
- ☐ Bénéficiaires
- ☐ Autres

Conditions de succès



Projet inscrit dans la politique de l'établissement

consommations 2025 et la liste des 18 molécules ciblées, la réduction du recours à la voie injectable pourrait permettre : o environ -9,4 tonnes équivalent CO pour une baisse de 5% des prescriptions IV, o environ -18,8 tonnes équivalent CO pour une baisse de 10% des prescriptions IV. Ces calculs sont basés sur les poids carbone des molécules IV et Per Os fournis par EcovaMed et représentent un gain environnemental significatif dès la première année de mise en œuvre. Il est à noter que l'impact de la réduction des dispositifs médicaux afférents à la pose de voie d'abord n'a pas été encore à ce stade chiffrée.

Sur les professionnels :



Impacts positifs

meilleure sensibilisation des professionnels aux enjeux environnementaux, • renforcement de l'autonomie et de la reconnaissance du rôle des IDE, • mobilisation et appropriation des équipes grâce au défi interne, • amélioration du confort et de l'expérience des patients via la diminution des dispositifs invasifs.

Sur les usagers :



Impacts positifs

amélioration du confort et de l'expérience des patients via la diminution des dispositifs invasifs.

Sur l'organisation :



Impacts positifs

Renforcement de l'autonomie et de la reconnaissance du rôle des IDE,

**Sur le
médico-économique :**



Non évalué

510.000 € par an, sur 15 molécules